

# **Mécanisme d'évaluation indépendant**

Rapport sur les résultats :  
Seychelles 2023-2025

---

Open  
Government  
Partnership



Independent  
Reporting  
Mechanism

## Table des matières

Sommaire exécutif.....	3
Section I : Observations clés .....	6
Section II. Premiers résultats.....	9
Section III. Participation et co-création .....	20
Section IV. Méthodologie.....	25
Annexe I : Données par engagement.....	27

## Sommaire exécutif

**Le deuxième plan d'action des Seychelles a fait progresser la transparence et l'engagement des parties prenantes dans la gouvernance du secteur de la pêche. Il a également conduit à la création de la Coalition pour l'intégrité nationale, qui réunit des institutions indépendantes afin de renforcer la bonne gouvernance. Le Forum multipartite du PGO pour les Seychelles a donné la priorité stratégique aux engagements prometteurs, tout en reléguant au second plan ceux dont la pertinence pour le gouvernement ouvert était plus faible ou dont le financement était limité.**

### Mise en œuvre

Le deuxième plan d'action des Seychelles a produit des premiers résultats significatifs pour les Engagements 1 et 2, tous deux identifiés comme prometteurs dans l'Examen du plan d'action. L'Engagement 1 a élargi l'accès du public aux informations et aux données sur la filière de la pêche afin d'éclairer l'élaboration des politiques et le débat public. Il a également renforcé la collaboration entre les parties prenantes et aidé les Seychelles à devenir le premier pays à obtenir le statut de conformité dans le cadre de l'Initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche (FITI).

L'Engagement 2 a établi la Coalition pour l'intégrité nationale (NIC), un comité de collaboration intergouvernementale visant à aligner les institutions et les lois des Seychelles sur la Constitution. Par ailleurs, cette réforme a notamment permis d'intégrer huit institutions gouvernementales indépendantes au processus du PGO<sup>1</sup>, même si la NIC pourrait encore être davantage mobilisée pour faire progresser le gouvernement ouvert.

Le Comité multipartite national (NMSC) du PGO pour les Seychelles a choisi de donner la priorité à la mise en œuvre des Engagements 1 et 2 en raison de leur potentiel de production de résultats en matière de gouvernement ouvert. Ces engagements ont donc enregistré les progrès les plus importants<sup>2</sup>. Le NMSC a relégué au second plan les Engagements 3,

## Un coup d'œil

### NIVEAU D'ACHÈVEMENT

2/5

Engagements  
achevés ou  
substantiellement  
achevés

### PREMIERS RÉSULTATS

2/5

Engagements avec  
premiers résultats

1/5

Engagements ayant  
obtenu des résultats  
significatifs

### OBSERVATIONS CLÉS

- La participation de la société civile au processus du PGO pour les Seychelles s'est renforcée entre le premier et le deuxième cycle du plan d'action.
- Les engagements prévoyant des espaces formels de collaboration multipartite ont obtenu de meilleurs premiers résultats.
- Bien que les élections aient perturbé la mise en œuvre du plan d'action, la société civile a contribué à assurer la continuité du processus du PGO.
- L'insuffisance des ressources a limité les activités du Comité multipartite national et la mise en œuvre des engagements.

**Exigences minimales remplies  
lors de la mise en œuvre : Non**

4 et 5 en raison de leur potentiel limité de production de premiers résultats. L'Engagement 4 a été intégré à l'Engagement 2, la NIC ayant inclus le système de la fonction publique dans ses premiers travaux.

## Participation et co-création

Le PGO est administré par l'intermédiaire du Bureau du Vice-président et du NMSC<sup>3</sup>. À la suite des élections de 2025, le Vice-président Pillay a pris la présidence du PGO. Si le Secrétariat et le NMSC sont restés inchangés, le Point de contact du PGO a été promu Secrétaire d'État aux affaires du Cabinet et à la fonction publique en décembre 2025<sup>4</sup>. Les membres du NMSC ont accueilli favorablement cette évolution, y voyant une occasion de maintenir un plaidoyer à haut niveau en faveur des réformes de gouvernement ouvert<sup>5</sup>.

La coopération entre le gouvernement et les OSC s'est renforcée parallèlement à la sensibilisation au PGO à l'échelle nationale<sup>6</sup>, portée par la couverture médiatique sur les chaînes nationales<sup>7</sup>. En mars 2024, le NMSC s'est élargi avec l'arrivée de deux nouveaux membres<sup>8</sup>. Les OSC ont également indiqué que l'engagement dépassait les processus formels de co-création et de mise en œuvre<sup>9</sup>, ayant été invitées à participer à des réunions de haut niveau dont elles avaient auparavant été exclues<sup>10</sup>.

Les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales ont convenu que, dans l'ensemble, ces plateformes créaient un environnement inclusif pour la prise de décision, même si certaines ont exprimé des incertitudes quant à la pérennité à long terme de ces mécanismes<sup>11</sup>. Bien que la qualité globale de la co-création se soit améliorée pendant la co-création et la mise en œuvre du plan d'action, l'exigence minimale prévue par les Normes de participation et de co-création du PGO, selon laquelle le NMSC doit se réunir au moins tous les six mois pendant la mise en œuvre, n'a pas été respectée. Enfin, les responsables de la mise en œuvre des engagements et le NMSC ont souligné que les contraintes budgétaires avaient représenté une difficulté générale tout au long du cycle du PAN<sup>12</sup>.

## Mise en œuvre dans le contexte

L'élection présidentielle de 2025 aux Seychelles a temporairement interrompu la mise en œuvre du plan d'action. La période de campagne, le premier tour, le second tour et la transition vers la nouvelle administration ont mobilisé l'attention et les ressources pendant une grande partie de l'année 2025<sup>13</sup>. Plusieurs OSC ont pris le relais en plaidant pour le maintien de la participation au PGO et en familiarisant les membres de la nouvelle administration avec le processus du PGO<sup>14</sup>.

Les responsables des réformes travaillant sur la Coalition pour l'intégrité nationale et le processus de la FiTI ont signalé que les ressources financières et humaines limitées sont des contraintes à la mise en œuvre. Ils ont toutefois indiqué que le soutien de la Commission européenne pourrait appuyer ces réformes à l'avenir<sup>15</sup>.

<sup>1</sup> « The Memorandum of Understanding National Integrity Coalition Platform », Commission de l'information, 1<sup>er</sup> avril 2024, <https://www.infocom.sc/wp-content/uploads/2024/04/MOU-National-Integrity-Coalition-Platform.pdf>.

<sup>2</sup> « Examen du plan d'action du MEI : Seychelles 2023–2025 », Partenariat pour un gouvernement ouvert, 24 septembre 2024, [https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2024/09/Seychelles\\_Action-Plan-Review\\_2023-2025\\_FR.pdf](https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2024/09/Seychelles_Action-Plan-Review_2023-2025_FR.pdf).

<sup>3</sup> « Open Government Partnership Initiative », Seychelles Nation, 5 octobre 2023, <https://www.nation.sc/articles/19612/open-government-partnership-initiative>.

<sup>4</sup> « President Announces High-Level Appointments to Strengthen Government Delivery », State House Office of the President, 1<sup>er</sup> décembre 2025, <https://statehouse.gov.sc/news/6652/president-announces-high-level-appointments-to-strengthen-government-delivery>.

<sup>5</sup> Alvin Laurence (Ancien PDG de la Plateforme pour l'engagement de la société civile des Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 5 février 2026 ; George Robert (Médiateur des Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 9 février 2026.

<sup>6</sup> Laurence, entretien ; Margaret Moumou (Point de contact du PGO pour les Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 24 novembre 2025.

<sup>7</sup> « Press releases », PGO pour les Seychelles, partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026.

<sup>8</sup> « National Multi-Stakeholder Committee, 22 March 2024 », PGO pour les Seychelles, partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026.

<sup>9</sup> Tessa Henderson (PDG de la Plateforme pour l'engagement de la société civile des Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 15 janvier 2026.

<sup>10</sup> Laurence, entretien.

<sup>11</sup> Laurence, entretien.

<sup>12</sup> Robert, entretien.

<sup>13</sup> Moumou, entretien ; Roberts, entretien.

<sup>14</sup> Laurence, entretien.

<sup>15</sup> Robert, entretien ; Mumtaz Hasan (Commissaire principal à l'information), entretien avec le chercheur du MEI, 9 février 2026.

## Section I : Observations clés

Les observations clés ci-dessous présentent des réflexions sur le deuxième cycle du plan d'action pour les Seychelles. Ces enseignements visent à soutenir les futurs plans d'action pour les Seychelles et, d'une manière plus générale, le parcours vers un gouvernement ouvert.

### **Observation 1 : La participation de la société civile au processus du PGO pour les Seychelles s'est renforcée entre le premier et le deuxième cycle du plan d'action.**

Au départ, la société civile avait peu de possibilités de participer au premier plan d'action des Seychelles (2019-2021). Un changement d'administration a contribué à créer un intervalle de 18 mois entre le premier et le deuxième plan d'action<sup>1</sup>. Au cours de cette période, les OSC ont exercé une pression constante sur le gouvernement pour qu'il s'engage en faveur d'un deuxième plan d'action<sup>2</sup>. Le gouvernement a été plus réceptif à la suite de la participation de l'ancien Vice-président au Sommet mondial du PGO 2023 en Estonie, qui a contribué à réancrer l'engagement politique en faveur du PGO<sup>3</sup>. Les membres de la société civile ont signalé une amélioration de la collaboration avec le gouvernement au cours du deuxième cycle du plan d'action, notamment grâce à des invitations à participer aux consultations de co-création. Le Point de contact du PGO a indiqué que les OSC avaient joué un rôle moteur dans la reprise de la participation au PGO. Dans un prochain temps, les Seychelles pourraient identifier des OSC co-responsables de la mise en œuvre des engagements du troisième plan d'action afin de soutenir plus activement les réformes pendant la mise en œuvre.

### **Observation 2 : Les engagements prévoyant des espaces formels de collaboration multipartite ont obtenu de meilleurs premiers résultats.**

L'Engagement 1 sur la participation publique et la transparence dans la filière de la pêche et l'Engagement 2 sur la création de la Coalition pour l'intégrité nationale ont produit des premiers résultats substantiels grâce au soutien de structures institutionnelles bien définies au sein de l'Initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche (FiTI) et de la Coalition pour l'intégrité nationale (NIC). Un protocole d'entente contraignant encadrerait le fonctionnement et la composition de chaque plateforme, en définissant les rôles, les responsabilités et les mécanismes de coordination des entités participantes.

Le département de l'économie bleue a mis en œuvre l'Engagement 1 en partenariat avec le Groupe multipartite national de la FiTI<sup>4</sup>, tandis que le Bureau du Médiateur a mis en œuvre l'Engagement 2 en collaboration avec la NIC<sup>5</sup>. Grâce à la coopération avec ces organes, les engagements ont pu avoir des objectifs plus clairs<sup>6</sup>, des étapes de mise en œuvre prédéfinies et un plan d'action identifiable en cas de perturbations opérationnelles<sup>7</sup>. Les responsables principaux de la mise en œuvre ont indiqué que ces structures permettaient un engagement régulier des parties prenantes, favorisant ainsi une mise en œuvre soutenue<sup>8</sup>. Pour tirer pleinement parti de ces espaces, le gouvernement pourrait veiller à ce que le groupe multipartite national se réunisse tous les trimestres et adopte un agenda donnant la priorité à la collaboration, à la résolution des problèmes et à la planification, au-delà de la simple communication des points d'avancement de la mise en œuvre.

### **Observation 3 : Bien que les élections aient perturbé la mise en œuvre du plan d'action, la société civile a contribué à assurer la continuité du processus du PGO.**

Les élections présidentielles d'octobre 2025 aux Seychelles ont eu une incidence importante sur la mise en œuvre du plan d'action<sup>9</sup>. À l'approche des élections, l'attention institutionnelle et les ressources ont été réorientées, et plusieurs membres du personnel des agences de mise en

œuvre et des ministères ont participé simultanément à la gestion des élections<sup>10</sup>. La transition postélectorale a également influé sur la mise en œuvre du plan d'action, par la réaffectation des responsables d'agences de mise en œuvre clés, telles que le ministère des Pêches et de l'Économie bleue<sup>11</sup>. Par ailleurs, l'engagement de la nouvelle administration à poursuivre la participation des Seychelles au PGO a tardé à être obtenu<sup>12</sup>. Les changements à la direction du PGO ont aussi entraîné une période de transition, pendant laquelle le NMSC s'est attaché à familiariser le nouveau président avec le cadre du PGO<sup>13</sup>. Les organisations de la société civile (OSC), en particulier Transparency Initiative Seychelles (TI-S) et la Plateforme pour l'engagement de la société civile (CEPS), ont contribué à assurer la continuité pendant cette période de transition, en accompagnant et en sensibilisant les nouveaux membres du Cabinet et le président au cadre du PGO<sup>14</sup>. À l'avenir, le Bureau du Président pourrait envisager des moyens de garantir la poursuite de la mise en œuvre et du dialogue multipartite pendant les transitions politiques, notamment en organisant des réunions informelles avec les parties prenantes.

#### **Observation 4 : L'insuffisance des ressources a limité les activités du Comité multipartite national et la mise en œuvre des engagements.**

Les représentants du gouvernement et de la société civile ont signalé que l'insuffisance des ressources financières et techniques avait créé des contraintes de mise en œuvre importantes. Par exemple, le Forum multipartite national de la FiTI a indiqué ne pas avoir pu mener d'activités locales en raison de ressources financières limitées<sup>15</sup>. Le manque de ressources a également contribué au retrait de l'Engagement 3 sur la progression de la numérisation de l'agenda du PGO<sup>16</sup>, il a limité la mise en œuvre de l'Engagement 5 sur la production de recommandations visant à limiter la consommation excessive d'alcool<sup>17</sup>, et il a empêché l'équipe du PGO au sein du Bureau du Président d'assister au Sommet mondial du PGO de 2025<sup>18</sup>.

Le Point de contact du PGO et le coprésident du Comité multipartite national (NMSC) ont également souligné que l'insuffisance du soutien technique et administratif constituait une limite majeure réduisant leur capacité à coordonner les réunions du NMSC et la mise en œuvre du plan d'action<sup>19</sup>. Faute de personnel dédié, le Point de contact gère actuellement l'ensemble des responsabilités de planification, de coordination et de documentation du PGO et du NMSC, en plus de ses autres fonctions au sein du Bureau du Président<sup>20</sup>. De même, les responsables de la mise en œuvre de la FiTI et de la NIC ont exprimé leurs préoccupations concernant l'absence de fonctionnaires à temps plein travaillant sur les réformes en cours<sup>21</sup>. Les responsables de la mise en œuvre ont reconnu que les ressources humaines demeurent encore un défi important dans les secteurs privé et public aux Seychelles<sup>22</sup>. Le NMSC mène actuellement des discussions avec la Commission européenne au sujet du soutien technique et financier à la NIC, à la FiTI, au NMSG et aux autres plateformes d'engagement de la société civile<sup>23</sup>.

<sup>1</sup> « Examen du plan d'action du MEI : Seychelles 2023–2025 », Partenariat pour un gouvernement ouvert, 24 septembre 2024, [https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2024/09/Seychelles\\_Action-Plan-Review\\_2023-2025\\_FR.pdf](https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2024/09/Seychelles_Action-Plan-Review_2023-2025_FR.pdf); Chrystold Chetty (Transparency Initiative Seychelles et co-présidente du comité de pilotage du PGO pour les Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 15 mars 2024.

<sup>2</sup> Margaret Moumou (Point de contact du PGO pour les Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 24 novembre 2025.

<sup>3</sup> Chetty, entretien.

<sup>4</sup> « Terms of Reference (TOR) of the FiTI National Multi-Stakeholder Group (NMSG) in the Seychelles », ministère des Pêches, de l'Agriculture et de l'Économie bleue, 21 août 2024, <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/09/SYC-FiTI-ToR-Terms-of-Reference-2024.pdf>.

<sup>5</sup> « The Memorandum of Understanding National Integrity Coalition Platform », Commission de l'information, 1<sup>er</sup> avril 2024, <https://www.infocom.sc/wp-content/uploads/2024/04/MOU-National-Integrity-Coalition-Platform.pdf>.

<sup>6</sup> George Robert (Médiateur des Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 9 février 2026.

<sup>7</sup> Phillippe Michaud (Consultant au ministère des Pêches, de l'Agriculture et de l'Économie bleue), entretien avec le chercheur du MEI, 3 décembre 2025.

<sup>8</sup> Robert, entretien.

<sup>9</sup> Alvin Laurence (Ancien PDG de la Plateforme pour l'engagement de la société civile des Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 5 février 2026 ; Moumou, entretien.

<sup>10</sup> Chetty, entretien

<sup>11</sup> « President Announces High-Level Appointments to Strengthen Government Delivery », State House Office of the President, 1<sup>er</sup> décembre 2025, <https://statehouse.gov.sc/news/6652/president-announces-high-level-appointments-to-strengthen-government-delivery> ; « Executive », ministère des Pêches, de l'Agriculture, et de l'Économie bleue, page consultée le 12 janvier 2026, <https://mofbe.gov.sc/executive>.

<sup>12</sup> State House Seychelles, « Cabinet Business », Facebook, 20 novembre 2025, <https://www.facebook.com/StateHouseSey/posts/cabinet-business-thursday-20th-november-2025president-dr-patrick-herminie-chaire/1298386585654709>.

<sup>13</sup> Laurence, entretien ; Chetty, entretien.

<sup>14</sup> Chetty, entretien ; Laurence, entretien.

<sup>15</sup> « Fisheries Transparency Initiative (FiTI) National Multi-Stakeholder Group (NMSG) Minutes of Meeting », ministère des Pêches, de l'Agriculture et de l'Économie bleue, 7 mai 2025, <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2025/12/Minutes-May-2025.pdf>.

<sup>16</sup> Laurence, entretien.

<sup>17</sup> « Stakeholder update meeting on Seychelles OGP Action Plan », partagé avec le chercheur du MEI, 7 janvier 2026.

<sup>18</sup> Chetty, entretien.

<sup>19</sup> Moumou, entretien.

<sup>20</sup> Chetty, entretien.

<sup>21</sup> Mumtaz Hasan (Commissaire principal à l'information), entretien avec le chercheur du MEI, 9 février 2026; Michaud, entretien.

<sup>22</sup> Moumou, entretien ; Michaud, entretien.

<sup>23</sup> Moumou, entretien.

## Section II. Premiers résultats

Cette section analyse les engagements du plan d'action qui ont obtenu les premiers résultats les plus positifs. Pour évaluer ces premiers résultats, le MEI tient compte de l'objectif des engagements, du contexte national, du domaine politique et des preuves de changements. L'évaluation des premiers résultats par le MEI se base sur l'ampleur des changements qui se sont produits et sur les preuves indiquant que le changement devrait être pérenne.

### Tableau 1. Engagements avec premiers résultats

**Engagement 1** : Renforcement de la participation publique et de la transparence dans la filière de la pêche.

**Engagement 2** : Création de la Coalition pour l'intégrité nationale afin de permettre aux institutions indépendantes de collaborer sur l'alignement des institutions et des lois des Seychelles sur la Constitution.

### Engagement 1 : Poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche

**Responsables de la mise en œuvre** : Direction de l'économie bleue, ministère des Pêches et de l'Économie bleue

#### Contexte et objectif

L'Engagement 1 visait à renforcer la transparence et la participation des parties prenantes dans le secteur maritime par l'intermédiaire de l'Initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche (FiTI)<sup>1</sup>. L'engagement visait à accroître le volume des données marines accessibles au public, à élargir les possibilités d'engagement multipartite dans la gestion du secteur, ainsi qu'à formaliser le Groupe multipartite national de la FiTI (NMSG) et son Secrétariat. La gestion durable de l'Économie bleue est une priorité nationale pour les Seychelles, car la pêche est un pilier important de l'économie, de la sécurité alimentaire, de la structure sociale et du patrimoine du pays<sup>2</sup>.

#### Premiers résultats : Résultats significatifs

Cet engagement a obtenu des premiers résultats significatifs en élargissant l'accès du public aux données et aux informations sur la pêche et en renforçant la collaboration multipartite par l'intermédiaire du Groupe multipartite national de la FiTI. Les responsables des réformes ont élargi le périmètre et l'accessibilité des informations publiées dans les rapports annuels de la FiTI. Les Seychelles ont également lancé le Système de gestion des informations sur les pêches (FIMS), une base de données publique sur la pêche. Le renforcement de la disponibilité des informations sur la pêche a déjà contribué à éclairer le débat public sur la politique du secteur.

Au titre du Jalon 1, le NMSG s'est associé au ministère de Pêches, de l'Agriculture et de l'Économie bleue (MOFBE) pour publier en ligne les rapports de la FiTI des Seychelles pour 2022<sup>3</sup>, 2023<sup>4</sup>, 2024<sup>5</sup> et 2025<sup>6</sup>. Ces rapports présentent l'état des lois nationales relatives à la pêche ainsi que leur application, les normes du travail, les accords relatifs aux droits de pêche, les accords de pêche conclus avec des pays étrangers, la répartition des ressources, les subventions, l'aide au développement, la propriété bénéficiaire, ainsi que les données sur la pêche à grande et à petite échelle et sur le commerce. Les rapports divulguent des informations

supplémentaires qui n’avaient pas été communiquées au public auparavant, concernant notamment les réglementations relatives à la pêche, les entreprises étrangères opérant dans la filière de la pêche, les statistiques de l’emploi, les recettes générées, les concessions de pêche, les licences et les données sur la propriété bénéficiaire pour la pêche à l’holothurie et la pêche semi-industrielle du thon à la palangre<sup>7</sup>. Le président du NMSG a souligné que chaque rapport intégrait des données nouvelles et mises à jour sur la pêche afin d’en garantir l’exactitude et la crédibilité<sup>8</sup>.

Grâce à ces progrès, les Seychelles sont devenues en février 2025 le premier pays au monde à obtenir le statut de conformité à la FiTI<sup>9</sup>. Le président du NMSG<sup>10</sup> a indiqué que ce statut avait été obtenu grâce à un partenariat solide entre les départements gouvernementaux chargés de la pêche, la société civile et le NMSG, ce qui a permis de mettre en œuvre simultanément les obligations de la FiTI.

Au-delà de ce qui était prévu dans le jalon, le NMSG a publié des synthèses des rapports 2022 et 2023 à l’intention des non-spécialistes et du public, en mettant en avant les principales conclusions, graphiques et recommandations<sup>11</sup>. Le NMSG a également remis des exemplaires papier des rapports à la Bibliothèque nationale des Seychelles afin d’élargir leur lectorat parmi les parties prenantes qui n’ont pas accès à Internet<sup>12</sup>. En juillet 2025, le NMSG et la SFA ont commencé à étudier les modalités possibles d’une collaboration en vue de concevoir des affiches informatives sur la FiTI en anglais et en créole<sup>13</sup>, et ils ont participé à une formation des médias avec des journalistes sur la diffusion efficace et accessible des rapports de la FiTI<sup>14</sup>.

L’Autorité de la pêche des Seychelles (SFA) a rendu publiques des informations sur le secteur maritime non accessibles auparavant<sup>15</sup>. Elles concernent notamment les accords d’accès à la pêche conclus avec des pays étrangers, les condamnations et infractions dans la filière de la pêche en 2020, des études sur la contribution économique des sous-secteurs de la pêche artisanale, ainsi qu’une étude de 2018 sur l’emploi et les débouchés professionnels dans la pêche industrielle au thon. Bien que le site web de la SFA ait publié de nouvelles données, il n’est pas certain que cette publication se poursuive à l’avenir.

La SFA a également lancé le Système de gestion des informations sur les pêches (FIMS), un logiciel qui gère les jeux de données disponibles de la SFA sur la pêche et les présente sous forme de tableaux de bord, de graphiques et de tableaux<sup>16</sup>. Actuellement, le FIMS contient des données sur les licences de pêche, la contribution économique de la pêche, les volumes de pêche, les données d’importation et d’exportation de produits de la pêche et les données de gestion de la pêche<sup>17</sup>. Bien que le FIMS n’ait pas encore atteint son plein potentiel en matière de publication de données<sup>18</sup>, le responsable principal de la mise en œuvre a indiqué que, grâce à la FiTI et à l’engagement du PGO, la SFA avait transformé son modèle opérationnel, passant de l’archivage des données marines à l’adoption de pratiques plus transparentes de communication des données<sup>19</sup>. En mars 2025, la SFA a modernisé ses systèmes de données afin de fournir des données plus exactes sur les prises de la pêche artisanale à petite échelle pour la période 2018-2023. Cela lui a permis de produire des données actualisées et fiables sur la pêche à petite échelle pratiquée par les pêcheurs locaux. La SFA devrait continuer à mettre ces données à jour par voie électronique dans un avenir prévisible<sup>20</sup>.

Dans le cadre du Jalon 2, le département de l’Économie bleue et le NMSG ont mené des programmes de sensibilisation au moyen d’ateliers<sup>21</sup>, de séminaires<sup>22</sup>, de réunions publiques, de conférences de presse<sup>23</sup> et des réseaux sociaux afin de mieux faire connaître la FiTI auprès d’un large public<sup>24</sup>. Par exemple, le NMSG a participé aux deuxième et troisième Foires annuelles de l’océan, organisées à l’occasion de la Journée mondiale de l’océan des Nations Unies en juin

2024 et 2025, afin de renforcer les interactions avec diverses parties prenantes<sup>25</sup>. En août 2025, une étudiante de l'Académie maritime des Seychelles a été sélectionnée comme représentante de la jeunesse au sein du NMSG, à la suite d'un programme de sensibilisation<sup>26</sup>. Des initiatives d'engagement public ont également eu lieu à Mahé, Praslin et La Digue, où le NMSG a sensibilisé les participants à l'importance de la transparence, de l'accès aux données de gestion de la pêche et d'une participation publique inclusive<sup>27</sup>.

Le Jalon 3, qui visait à formaliser le Secrétariat de la FiTI et le NMSG, a été partiellement mis en œuvre. En août 2024, le ministère des Pêches et de l'Économie bleue a mis à jour le protocole d'entente du NMSG de la FiTI afin de porter le nombre de ses membres de 12 à 15, avec l'ajout de représentants de la société civile, du gouvernement et du secteur privé<sup>28</sup>. Selon le PE, le NMSG est désormais responsable de la mise en œuvre et du fonctionnement de la FiTI aux Seychelles. La participation aux réunions du NMSG de la FiTI s'est également améliorée pendant la période de mise en œuvre du plan d'action, avec une présence accrue des parties prenantes non gouvernementales. Jusqu'en décembre 2023, les réunions rassemblaient généralement 10 à 14 participants, dont 3 à 6 parties prenantes non gouvernementales. À partir de janvier 2024, elles ont rassemblé entre 15 et 20 participants, dont 6 à 9 parties prenantes non gouvernementales<sup>29</sup>. Bien que le NMSG ait été partiellement formalisé, son président a souligné la nécessité de poursuivre l'institutionnalisation de la FiTI en tant qu'entité formelle, juridique et indépendante<sup>30</sup>. Il a indiqué qu'en tant qu'entité non institutionnalisée, le NMSG de la FiTI se heurtait à plusieurs difficultés, notamment le manque de personnel permanent, le manque de clarté concernant les responsabilités du personnel non permanent travaillant avec le NMSG, les contraintes budgétaires et des pouvoirs limités en matière de mise en application<sup>31</sup>.

Les organisations de la société civile (OSC) se sont montrées optimistes quant à la pérennité des initiatives de partage transparent des données de la SFA, en citant l'engagement de l'agence en faveur de l'ouverture dans la filière de la pêche pendant la mise en œuvre<sup>32</sup>. Un représentant du secteur privé a souligné l'importance de la FiTI pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité des informations sur la pêche et pour pérenniser le dialogue multipartite régulier dans le secteur.<sup>33</sup> Le président du NMSG a indiqué que les rapports de la FiTI avaient joué un rôle déterminant pour mettre en lumière les conditions existantes dans le secteur maritime et éclairer les délibérations publiques sur une pêche équitable et durable<sup>34</sup>. Plus précisément, les rapports de la FiTI ont servi de référence lors des consultations relatives à la loi de 2025 sur la pêche et l'aquaculture<sup>35</sup>. Cette loi a élargi les responsabilités de la SFA en matière de réglementation des activités de pêche, de gestion des infrastructures et d'application des lois, a instauré un cadre juridique plus solide pour l'aquaculture, a créé un nouveau système de classification des navires et a intégré des systèmes électroniques de suivi et de communication des données afin de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR)<sup>36</sup>. L'engagement a également renforcé la coopération entre le gouvernement et les petits pêcheurs informels. Le Régime de retraite des pêcheurs de 2025 a été élaboré grâce à une collaboration entre le gouvernement et le public, à la suite de vastes consultations avec les parties prenantes et par des programmes réguliers de sensibilisation à Mahé, Praslin et La Digue<sup>37</sup>.

Dans une perspective d'avenir, le NMSG travaille actuellement sur le rapport 2026 de la FiTI, attendu d'ici la fin de l'année 2026<sup>38</sup>. Des travaux récents ont également porté sur la mise en place d'un financement durable pour le secrétariat de la FiTI et le NMSG, l'amélioration de la présentation des informations sur la pêche accessibles au public, ainsi que le renforcement du suivi et de la mise en œuvre des recommandations.<sup>39</sup> Depuis décembre 2024, l'institutionnalisation de la FiTI reste en discussion entre le gouvernement, le NMSG et le

Secrétariat international de la FiTI<sup>40</sup>. En mai 2025, les membres du NMSG avaient discuté de l’institutionnalisation de la FiTI par son intégration dans le cahier des charges de ministères ou de départements<sup>41</sup>.

## Pour l’avenir

Les Seychelles sont en train de co-crée leur troisième plan d’action<sup>42</sup>. Selon le Point de contact du PGO, l’Engagement 1 ne devrait pas être reconduit dans le prochain plan d’action<sup>43</sup>. Le président du NMSG a toutefois affirmé la nécessité de poursuivre cette réforme, soulignant combien il était important de maintenir le statut de conformité à la FiTI<sup>44</sup>. Il a avancé qu’il était trop tôt pour dissocier la FiTI du PGO, car la divulgation des données en ligne ne suffit pas si elle n’est pas suivie de mesures quantifiables, et c’est précisément sur ce point que le cadre du PGO pourrait constituer un atout pour les politiques maritimes des Seychelles.

Le mandat du président du NMSG a atteint son terme avec la fin du deuxième plan d’action. En novembre 2025, on ne savait pas vraiment si un plan de succession était déjà en cours<sup>45</sup>. En dehors du PGO, le NMSG devait poursuivre la mise en œuvre des normes de la FiTI, puisqu’il avait déjà avancé dans la co-création du sixième rapport de la FiTI<sup>46</sup>. Le président a également souligné que la réforme était susceptible de recevoir un financement de la Commission européenne par l’intermédiaire de l’Accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD)<sup>47</sup>, ce qui indique que la réforme a des chances d’être pérennisée.

À l’avenir, le ministère des Pêches et de l’Économie bleue pourrait :

- **Institutionnaliser le NMSG et le Secrétariat de la FiTI.** Il pourrait notamment intégrer la FiTI aux cahiers des charges ministériels pertinents et publier la création du NMSG au Journal officiel en tant qu’organe consultatif officiel au titre de la législation relative à la pêche.
- **Assurer un financement durable et des ressources humaines suffisantes pour le NMSG et le Secrétariat de la FiTI.** Cela pourrait passer par un financement dédié inscrit au budget national ou par le soutien de partenaires internationaux. Par exemple, l’Accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) de l’Union européenne prévoit 2 800 000 € par an pour appuyer la stratégie nationale en faveur d’une pêche durable, y compris la bonne gouvernance des océans.

Entre temps, le Secrétariat de la FiTI et le NMSG pourraient :

- **Renforcer l’accessibilité des informations publiées dans les rapports de la FiTI.** Cela pourrait notamment comprendre la traduction des points clés des rapports dans des formats faciles à comprendre, comme de courtes vidéos, des dépliants, des affiches ou des publications sur les réseaux sociaux, ou la publication de synthèses des rapports en créole seychellois.

Dans le même temps, l’Autorité de la pêche des Seychelles (SFA) pourrait :

- **Développer le Système de gestion des informations sur les pêches (FIMS) pour en faire une plateforme publique plus conviviale.** Cela pourrait comprendre l’intégration de tableaux de bord simples destinés aux non-spécialistes, la mise en place d’interfaces en créole seychellois et la production d’infographies, de notes d’information communautaires et de capsules explicatives à la radio ou à la télévision sur les informations disponibles sur le portail.

À plus long terme, le ministère des Pêches, de l’Agriculture et de l’Économie bleue pourrait :

- **Renforcer la transparence de la propriété bénéficiaire dans la filière de la pêche.** À l’heure actuelle, les informations publiées sur la propriété bénéficiaire ne couvrent pas pleinement le secteur, ce qui laisse subsister des lacunes au niveau de la mise en œuvre<sup>48</sup>. Ce manque pourrait être corrigé par l’obligation de recueillir et de publier les données relatives à la propriété bénéficiaire comme condition préalable à l’enregistrement et à l’octroi de licences aux navires. D’autres pays disposant de zones côtières plus vastes, comme le Danemark, pourraient servir d’exemple<sup>49</sup>.
- **Associer les industries de transformation aux futures initiatives de gouvernance marine.** La participation limitée des industries de transformation pourrait être corrigée en prenant contact de manière proactive avec les représentants du secteur ou des entreprises afin de nouer des relations, et en invitant régulièrement des représentants aux réunions des parties prenantes non gouvernementales sur la gouvernance marine.

Enfin, à plus long terme, l’Assemblée nationale des Seychelles pourrait :

- **Instaurer une obligation légale de divulgation des données marines.** A ce jour, la loi de 2025 sur la pêche et l’aquaculture repose sur la réponse des parties prenantes aux demandes de données du gouvernement, plutôt que sur une communication régulière des données<sup>50</sup>. Une obligation légale pourrait également définir les jeux de données minimaux à publier chaque année, afin de garantir une norme cohérente renforçant la redevabilité dans le secteur.

## Engagement 2 : Intégrité, bonne gouvernance et droits humains

**Responsables de la mise en œuvre :** Bureau du Médiateur (anciennement sous la direction de la Commission sur les Droits humains des Seychelles)

### Contexte et objectifs

L’Engagement 2 visait à créer la Coalition pour l’intégrité nationale, une commission représentant des institutions gouvernementales indépendantes dans le but de renforcer leur coordination entre elles, avec le gouvernement et avec la société civile pour traiter les questions constitutionnelles et de bonne gouvernance. L’engagement visait à corriger le décalage existant entre les pratiques institutionnelles et la Constitution de 1993, ainsi que le manque de compréhension des citoyens concernant les structures constitutionnelles<sup>51</sup>. Il a bénéficié d’un fort soutien de la part des organisations de la société civile (OSC)<sup>52</sup>, du gouvernement<sup>53</sup> et des institutions étatiques indépendantes<sup>54</sup>. Au départ, la réforme était dirigée par la Commission sur les Droits humains des Seychelles, mais elle a ensuite été transférée au Bureau du Médiateur à la suite d’un changement de poste du responsable principal de la mise en œuvre.

### Premiers résultats : Résultats modérés

L’évaluation de l’engagement a montré qu’il a produit des premiers résultats modérés, car il a conduit à la création de la Coalition pour l’intégrité nationale (NIC) par un protocole d’entente (PE), à l’organisation de quatre ateliers éducatifs sur les mécanismes constitutionnels avec les OSC, le Comité de pilotage du PGO et les organes constitutionnels eux-mêmes, ainsi qu’à un examen de l’indépendance et de l’autonomie de toutes les institutions constitutionnelles et statutaires de surveillance. Toutefois, la Coalition pour l’intégrité nationale (NIC) et ses projets n’ont pas encore directement apporté le gouvernement ouvert aux citoyens. La réforme pourrait

obtenir des résultats plus importants à long terme si la NIC approfondit l’engagement des OSC et entreprend des projets de gouvernement ouvert plus explicites.

Au titre du Jalon 1, des institutions indépendantes se sont réunies pour former la NIC et l’ont formalisée par un protocole d’entente (PE) en mars 2024<sup>55</sup>. Ces institutions comprennent la Commission anti-corruption des Seychelles (ACCS), l’Autorité des nominations constitutionnelles (CAA), la Commission électorale, la Commission de l’information (InfoCom), la Commission des médias, le Bureau du Médiateur, le Conseil d’appel pour les services publics (PSAB) et la Commission sur les Droits humains des Seychelles (SHRC). La NIC a élaboré des procédures de réunion en juillet 2024<sup>56</sup>. Ces procédures encadrent les mécanismes d’engagement au sein de la coalition et assurent l’alignement des objectifs et des travaux de la NIC sur les termes du PE<sup>57</sup>. En novembre 2024, la NIC avait tenu sept réunions<sup>58</sup> et quatre ateliers avec les parties prenantes, réunissant des OSC et le gouvernement. Les OSC ont également contribué à mobiliser la participation à la NIC<sup>59</sup>.

L’objectif du Jalon 2 était de définir et de mettre en œuvre un programme prioritaire, d’organiser une table ronde sur le constitutionnalisme et de produire un document de travail sur la bonne gouvernance. Bien que ce jalon soit toujours en cours, des progrès notables ont été accomplis. À l’issue de discussions consultatives, la NIC a convenu de donner la priorité à l’examen de l’indépendance et de l’autonomie des organes constitutionnels. Le Médiateur a pris en charge cette tâche et rédige actuellement le rapport, qui portera sur l’existence d’une cohérence constitutionnelle entre la Constitution de 1993 et les pratiques opérationnelles des organes constitutionnels<sup>60</sup>. Les conclusions du rapport devraient rendre les institutions indépendantes plus transparentes au regard du contrôle public et ouvrir la voie à des discussions sur d’éventuelles réformes juridiques et sur les dispositions institutionnelles nécessaires pour réaligner le système. Le Médiateur prévoit d’achever le rapport d’ici février 2026 et de le partager avec les membres de la NIC pour de nouvelles délibérations et pour renforcer la participation, ainsi qu’avec d’autres parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales<sup>61</sup>.

Au titre du Jalon 3, la NIC mène plusieurs examens de politiques, notamment sur le système de la fonction publique ainsi que sur l’indépendance et l’autonomie de toutes les institutions constitutionnelles et statutaires de surveillance<sup>62</sup>. Bien que le jalon n’ait pas encore été pleinement mis en œuvre, les responsables de la mise en œuvre entendent favoriser des discussions publiques et plaider en faveur d’une réforme des politiques sur la base des recommandations formulées par les rapports. Ils visent à garantir l’alignement des pratiques actuelles sur les normes de gouvernement ouvert consacrées par la Constitution. La NIC entend collaborer avec le Parlement, l’Exécutif, d’autres institutions étatiques et des institutions non étatiques une fois que le Médiateur aura soumis le rapport<sup>63</sup>.

Au-delà du texte du plan d’action, la NIC a commencé à élaborer une formation éducative sur le constitutionnalisme. La Commission sur les Droits humains a mis au point un plan de formation, intitulé Mécanismes constitutionnels aux Seychelles, couvrant la structure générale de la Constitution, son importance, les possibilités de participation publique garanties par la Constitution, ainsi que les droits et les responsabilités constitutionnels des citoyens<sup>64</sup>. En août 2024, la NIC a organisé des réunions interactives avec le Comité de pilotage du PGO, la Plateforme pour l’engagement de la société civile (CEPS)<sup>65</sup>, Transparency Initiative Seychelles (TI-S)<sup>66</sup> et des institutions étatiques indépendantes<sup>67</sup> au sujet de l’élaboration de la formation. Dans le cadre de ce processus, la NIC a organisé quatre ateliers éducatifs en novembre 2024<sup>68</sup>. Bien que l’initiative n’ait pas encore été pleinement mise en œuvre, les OSC auxquelles la

formation a été présentée se sont montrées optimistes quant à sa capacité à influencer la perception qu’a public du gouvernement, des institutions étatiques indépendantes et de la Constitution<sup>69</sup>. Elles ont souligné le manque général de compréhension de ces structures à l’échelle nationale, en faisant observer que si ce déficit de connaissances était comblé, cela pourrait créer un environnement propice à la confiance entre les citoyens et l’État<sup>70</sup>.

Pendant la mise en œuvre, la NIC a intégré l’Engagement 4, qui visait à améliorer le bien-être des fonctionnaires grâce à l’élaboration, l’adoption et la mise en œuvre d’une politique de bien-être et d’autonomisation des employés, en tant que jalon supplémentaire de l’Engagement 2. En mars 2024, l’examen du système de la fonction publique a été retenu comme domaine d’action prioritaire pour la NIC<sup>71</sup>. Le Médiateur a également mené une évaluation structurelle du système de la fonction publique et du bien-être des employés dans le cadre du rapport plus large sur l’indépendance et l’autonomie de toutes les institutions constitutionnelles et statutaires de surveillance, qui devrait être finalisé d’ici fin février 2026<sup>72</sup>. Bien que le rapport n’ait pas encore été finalisé au moment de l’examen, le Médiateur a indiqué que la question du bien-être des employés y était traitée au moyen d’une évaluation de l’article 35 sur le droit au travail, et de l’article 24 sur le droit de participation au gouvernement<sup>73</sup>. Le rapport devrait évaluer si, dans la culture de travail actuelle, les fonctionnaires exercent pleinement leurs droits et bénéficient des avantages consacrés par la Constitution.

À l’avenir, le Point de contact du PGO, le Comité multipartite national (NMSC) et la NIC s’attendent à ce que l’Engagement 2 soit poursuivi dans le prochain plan d’action, avec le soutien des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales<sup>74</sup>. La Commissaire en chef à l’information a indiqué que le PE de la NIC et les objectifs qu’il définit exigent clairement un engagement à long terme<sup>75</sup>. Elle a également souligné que la NIC devait encore améliorer l’inclusion des OSC dans ses activités, comme le prévoit l’article 3B du protocole. Au moment de l’examen, la NIC participait à des délibérations de haut niveau avec le Bureau du Président et le Cabinet sur l’élaboration d’un mécanisme de partage des coûts pour l’ensemble des institutions étatiques indépendantes<sup>76</sup>. La NIC prévoit également de plaider en faveur d’une réforme après avoir finalisé son rapport sur l’indépendance et l’autonomie de toutes les institutions constitutionnelles et statutaires de surveillance. Enfin, à la suite des quatre ateliers éducatifs organisés par la NIC en novembre 2024, celle-ci a sollicité l’assistance financière et technique de la Commission européenne pour poursuivre son mandat de sensibilisation aux mécanismes constitutionnels<sup>77</sup>. Au moment de la rédaction, la NIC élaborait une note conceptuelle pour le programme<sup>78</sup>.

## Pour l’avenir

Les parties prenantes s’attendent à ce que cette réforme soit poursuivie dans le prochain plan d’action. Bien que le troisième plan d’action soit encore en cours de co-création au moment de la rédaction, les responsables de la mise en œuvre de l’Engagement 2 ont déjà identifié l’implication des OSC auprès de la NIC comme une priorité clé<sup>79</sup>. Ils prévoient également de continuer à évaluer l’indépendance des organes constitutionnels, de plaider auprès du gouvernement pour le remplacement des textes législatifs obsolètes incompatibles avec la Constitution, et de faire progresser la formation éducative sur les mécanismes institutionnels dans le prochain plan d’action<sup>80</sup>.

À l’avenir, le Bureau du Médiateur pourrait :

- **Institutionnaliser la NIC.** À l’heure actuelle, la NIC est partiellement formalisée par un protocole d’entente non contraignant axé sur la collaboration interinstitutionnelle<sup>81</sup>.

Pour renforcer ses travaux, le Bureau du Médiateur pourrait appuyer l’instauration d’un mandat formel pour la NIC, d’un soutien stable au secrétariat et d’un programme de travail assorti de produits mesurables.

- **Introduire la participation de la société civile au sein de la NIC.** Le PE de la NIC prévoit la mise en place par ses membres d’un mécanisme pour mieux informer la société civile et accroître sa participation à la gouvernance<sup>82</sup>. Toutefois, rien n’indique que cette mesure ait été mise en œuvre. Le Bureau du Médiateur pourrait inviter la société civile aux réunions de la NIC et recueillir ses contributions sur les activités de celle-ci, ou demander aux OSC de quelle manière elles souhaitent être associées aux travaux de la NIC. Il pourrait également associer les OSC à l’élaboration et au déploiement de la formation éducative sur les mécanismes constitutionnels.
- **Promouvoir les travaux de la NIC en ligne.** La NIC pourrait envisager de créer un site Web dédié afin de mettre en lumière ses travaux, les progrès accomplis et les projets en cours. Si les contraintes en matière de ressources rendent difficile la création d’un site Web, la NIC pourrait créer des pages dédiées sur les réseaux sociaux, comme l’a fait le NMSC. Une visibilité en ligne permettrait au public d’accéder aux informations récentes, renforçant ainsi la transparence et attirant un plus large éventail de partenaires de coalition.
- **Élaborer une stratégie de ressources pour la NIC.** Afin de garantir la capacité du NIC à assurer une progression pérenne de ses initiatives, le Bureau du Médiateur et les membres de la NIC pourraient élaborer une stratégie de ressources. Cette stratégie pourrait décrire la manière dont les financements alloués à la NIC, qu’ils soient institutionnels ou fournis par des partenaires, seront harmonisés avec les activités prévues. Elle pourrait également identifier de manière proactive les possibilités d’augmentation des financements à moyen et long terme.

À plus long terme, le Bureau du Médiateur pourrait :

- **Veiller à ce que la NIC formule des recommandations exploitables et fondées sur des preuves.** Afin de renforcer les effets de ses travaux, la NIC pourrait produire des rapports comprenant des recommandations spécifiques, fondées sur des preuves, destinées aux institutions responsables concernées et assorties de lignes budgétaires et de produits. Les parties prenantes non gouvernementales travaillant sur des domaines d’action pertinents pourraient examiner les projets de rapports et formuler des commentaires avant leur publication.
- **Appuyer l’introduction de réponses formelles du gouvernement aux recommandations de la NIC.** Afin de renforcer l’institutionnalisation informelle de la NIC, le Bureau du Médiateur pourrait soutenir l’introduction d’une obligation faite aux départements gouvernementaux responsables de produire une réponse formelle aux recommandations et aux rapports de la NIC.
- **Suivre publiquement l’adoption des réformes recommandées par la NIC.** Dans un souci d’efficacité, la NIC pourrait créer un outil de suivi public, dans lequel chaque recommandation stratégique serait suivie depuis sa publication jusqu’à la réponse du gouvernement. Cela créerait une piste d’audit claire montrant l’influence des rapports de la NIC sur l’élaboration des politiques et pourrait renforcer les incitations des ministères à donner suite aux recommandations de la NIC.

<sup>1</sup> « Seychelles », Initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche (FiTI), page consultée le 14 janvier 2026, <https://fiti.global/seychelles>.

- <sup>2</sup> « Fisheries Transparency Initiative (FiTI) », ministère des Pêches, de l’Agriculture et de l’Économie bleue (MOFABE), page consultée le 10 décembre 2025, <https://mofbe.gov.sc/fiti>.
- <sup>3</sup> « Seychelles Report to FiTI 2022 », MOFABE, 25 avril 2024, <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/06/Seychelles-2022-FiTI-Report-Detailed-Section.pdf>.
- <sup>4</sup> « Seychelles Report to FiTI 2023 », MOFABE, 16 février 2025, [https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2025/03/Seychelles\\_FiTIReport-Detailed\\_2023-final\\_sealed.pdf](https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2025/03/Seychelles_FiTIReport-Detailed_2023-final_sealed.pdf).
- <sup>5</sup> « Seychelles Report to FiTI 2024 », MOFABE, 10 décembre 2025, <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2025/12/Seychelles-2024-FiTI-Report-Detail-version-Final.pdf>.
- <sup>6</sup> Yannick Memee, « Seychelles publishes newly structured FiTI Report, enhancing stakeholder understanding of fisheries transparency », FiTI, 31 décembre 2025, <https://fiti.global/seychelles-publishes-newly-structured-fiti-report-enhancing-stakeholder-understanding-of-fisheries-transparency>.
- <sup>7</sup> Malavika Vyawahare, « Seychelles becomes first country to comply with fisheries transparency standard », Mongabay, 14 avril 2025, <https://news.mongabay.com/2025/04/seychelles-becomes-first-country-to-comply-with-fisheries-transparency-standard>.
- <sup>8</sup> Phillippe Michaud (Consultant au ministère des Pêches, de l’Agriculture et de l’Économie bleue), entretien avec le chercheur du MEI, 3 décembre 2025.
- <sup>9</sup> « The Republic of Seychelles has been a FiTI Compliant country since February 2025 », FiTI, page consultée le 14 janvier 2026, <https://fiti.global/seychelles>.
- <sup>10</sup> Michaud, entretien.
- <sup>11</sup> « 2022 Summary Seychelles Report to the Fisheries Transparency Initiative », MOFABE, 25 avril 2024, <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/06/Seychelles-2022-FiTI-Report-Summary-Section.pdf> ; « 2023 Summary Seychelles Report by the FiTI National Multi-Stakeholder Group (NMSG) Seychelles to the Fisheries Transparency Initiative », MOFABE, 20 février 2025, [https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2025/03/FiTI\\_SYC\\_FiTIReport\\_20250225-compressed-1.pdf](https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2025/03/FiTI_SYC_FiTIReport_20250225-compressed-1.pdf).
- <sup>12</sup> « FiTI Presentation at Seychelles Maritime Academy: Inspiring the Next Generation of Fisheries Leaders », MOFABE, 23 juin 2025, <https://mofbe.gov.sc/handing-over-of-fiti-report-to-the-seychelles-national-library>.
- <sup>13</sup> « Fisheries Transparency Initiative (FiTI) National Multi-Stakeholder Group (NMSG) Minutes of Meeting », MOFABE, 15 juillet 2025, <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2025/12/Minutes-July-2025.pdf>.
- <sup>14</sup> « Status of Action Undertaken by FiTI July 2024 », partagé avec le chercheur du MEI, 7 janvier 2026.
- <sup>15</sup> « SFA Publications and Other Fisheries Reports », Seychelles Fisheries Authority (SFA), page consultée le 10 février 2026, <https://www.sfa.sc/sfa-publications-and-other-reports> ; Yannick Memee, « Seychelles’ latest FiTI Report shows benefits of making fisheries transparency ‘mainstream’ », FiTI, 14 mai 2024, <https://fiti.global/seychelles-latest-fiti-report-shows-benefits-of-making-fisheries-transparency-mainstream>.
- <sup>16</sup> « Fisheries Information Management System officially launched | 04 July 2023 », SFA, 4 juillet 2023, <https://www.sfa.sc/2023/07/04/fisheries-information-management-system-officially-launched-04-july-2023>.
- <sup>17</sup> « Fisheries Information Management System », SFA, <https://sfa-fims.traseable.com/public>.
- <sup>18</sup> « Report of Meeting on OGP FiTI Commitment », partagé avec le chercheur du MEI, 7 janvier 2026.
- <sup>19</sup> Michaud, entretien.
- <sup>20</sup> Michaud, entretien.
- <sup>21</sup> « In-Person Workshop and Training come to an end », MOFABE, 28 juin 2024, <https://mofbe.gov.sc/fiti-in-person-workshop-and-training-comes-to-an-end>.
- <sup>22</sup> « Pilot project aims to improve participation in Seychellois & Malagasy fisheries », FiTI, 30 juillet 2024, <https://fiti.global/pilot-project-aims-to-improve-participation-in-seychellois-malagasy-fisheries>.
- <sup>23</sup> PGO pour les Seychelles, « FiTI Press Conference », Instagram, 31 mai 2024, <https://www.instagram.com/p/C7oVxRQM17q/?igsh=a2E3NGJqcnZkcjdw>.
- <sup>24</sup> Chrystold Chetty (Transparency Initiative Seychelles et co-présidente du comité de pilotage du PGO pour les Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 2 décembre 2025.
- <sup>25</sup> Yannick Memee, « FiTI celebrates fisheries transparency at 3rd Danny Faure Foundation Ocean Fair », FiTI, 13 juin 2025, <https://fiti.global/fiti-celebrates-fisheries-transparency-at-3rd-danny-faure-foundation-ocean-fair>.
- <sup>26</sup> « Handing-over of FiTI Report to the Seychelles National Library », MOFABE, 13 août 2025, <https://mofbe.gov.sc/fiti-presentation-at-seychelles-maritime-academy-inspiring-the-next-generation-of-fisheries-leaders>.
- <sup>27</sup> Michaud, entretien.
- <sup>28</sup> « Terms of Reference (TOR) of the FiTI National Multi-Stakeholder Group (NMSG) in the Seychelles », MOFABE, 21 août 2024, <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/09/SYC-FiTI-ToR-Terms-of-Reference-2024.pdf>.
- <sup>29</sup> Voir les comptes rendus des réunions du groupe NMSG de l’Initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche en 2024–2025 : <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/04/NMSG-Meeting-Minutes-22nd-October-2018-4.pdf> ; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/04/NMSG-Meeting-Minutes-10th-December-2018-4.pdf> ; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/04/NMSG-Meeting-Minutes-Tuesday-28th-May-2019-4.pdf> ;

<https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/04/NMSG-Meeting-Minutes-25th-July-2019-4.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/04/NMSG-Meeting-Minutes-12th-September-2019-4.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/04/NMSG-Meeting-Minutes-17th-December-2019-4.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/04/NMSG-Meeting-Minutes-06th-February-2020-4.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/04/NMSG-Meeting-Minutes-12-June-2020-4.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/04/NMSG-Meeting-Minutes-5th-February-2021-4.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/04/NMSG-Meeting-Minutes-31st-March-2021-4.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/04/NMSG-Meeting-Minutes-29th-July-2021-4.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/10/MINUTES-OF-12th-MEETING.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/10/Meeting-Minutes-of-September-2022.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/10/Meeting-Minutes-of-December-2022.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/09/NMSG-FiTI-Meeting-Minutes-September-2023.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/04/NMSG-Meeting-Minutes-28th-Nov-2023-4.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/04/NMSG-Meeting-Minutes-29th-January-2024-4.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/04/NMSG-Meeting-Minutes-8th-March-2024-4.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/07/Minutes-of-FiTI-meeting-April-2024.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/07/Minutes-of-FiTI-meeting-June-2024.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/09/Minutes-of-FiTI-Meeting-August-2024.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2024/10/Minutes-of-FiTI-meeting-October-2024.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2025/12/Minutes-January-2025.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2025/12/Minutes-May-2025.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2025/12/Minutes-July-2025.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2025/12/Minutes-September-2025.pdf>; <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2025/12/Minutes-November-2025.pdf>.

<sup>30</sup> Michaud, entretien.

<sup>31</sup> Michaud, entretien.

<sup>32</sup> Chetty, entretien ; Alvin Laurence (Ancien PDG de la Plateforme pour l'engagement de la société civile des Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 5 février 2026.

<sup>33</sup> Selwyn Edmond, Directeur général, Seaward Co. Ltd., correspondance avec le chercheur du MEI, 16 avril 2026.

<sup>34</sup> Chetty, entretien.

<sup>35</sup> « Fisheries and Aquaculture Bill, 2025 », Assemblée nationale, 21 mai 2025,

<https://www.nationalassembly.sc/legislation/bills/fisheries-and-aquaculture-bill-2025-bill-no-2-2025>.

<sup>36</sup> Laura Pillay, « Assembly approves modernized, comprehensive fisheries and aquaculture bill », Seychelles Nation, 15 mai 2025, <https://www.nation.sc/articles/26096/assembly-approves-modernised-comprehensive-fisheries-and-aquaculture-bill> ; « The Seychelles Fisheries Authority Newsletter », SFA, juin 2025, <https://www.sfa.sc/wp-content/uploads/2025/07/SFA-Newsletter-JUNE-2025.pdf>.

<sup>37</sup> « Pension scheme is official », SFA, 24 avril 2025, <https://www.sfa.sc/2025/04/04/fishers-pension-scheme-is-official>.

<sup>38</sup> « Seychelles », FITI, <https://fiti.global/seychelles>.

<sup>39</sup> Edmond, correspondance.

<sup>40</sup> « Open Government Partnership Seychelles Self-Assessment Report December 2024 », PGO pour les Seychelles, partagé avec le chercheur du MEI, 7 janvier 2026.

<sup>41</sup> « FiTI NMSG Minutes of Meeting 7 May 2025 », MOFABE, 7 mai 2025, <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2025/12/Minutes-May-2025.pdf>.

<sup>42</sup> PGO pour les Seychelles, « Third NAP Open Government Co-Creation », Instagram, 7 juin 2025, [https://www.instagram.com/ogp\\_seychelles/p/DKmRR2LsxNN/?img\\_index=4](https://www.instagram.com/ogp_seychelles/p/DKmRR2LsxNN/?img_index=4) ; PGO pour les Seychelles, « Third NAP Open Government Co-Creation », Instagram, 31 mars 2025, [https://www.instagram.com/ogp\\_seychelles/p/DH2ZjOiMvKl](https://www.instagram.com/ogp_seychelles/p/DH2ZjOiMvKl).

<sup>43</sup> Margaret Moumou (Point de contact du PGO pour les Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 25 novembre 2025.

<sup>44</sup> Michaud, entretien.

<sup>45</sup> « FiTI NMSG Minutes of Meeting 11 November 2025 », MOFABE, 11 novembre 2025, <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2025/12/Minutes-November-2025.pdf>.

<sup>46</sup> Michaud, entretien.

<sup>47</sup> « Accord de partenariat UE/Seychelles dans le domaine de la pêche durable et protocole de mise en œuvre (2020-2026) (résolution) », Commission européenne, [https://oceans-and-https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0303\\_FR.html](https://oceans-and-https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0303_FR.html).

<sup>48</sup> « FiTI NMSG Minutes of Meeting 11 November 2025 », MOFABE.

<sup>49</sup> « Using beneficial ownership information in fisheries governance », Open Ownership, avril 2024, [https://oo.hacdn.io/media/documents/oo-policy-briefing-using-beneficial-ownership-information-in-fisheries-governance\\_y85losl.pdf](https://oo.hacdn.io/media/documents/oo-policy-briefing-using-beneficial-ownership-information-in-fisheries-governance_y85losl.pdf) ; « Ultimate Beneficial Ownership: Why Transparency is Vital for Effective Fisheries Governance », Global Fishing Watch, 24 février 2026, <https://globalfishingwatch.org/fact-sheet/ultimate-beneficial-ownership-why-transparency-is->

[vital-for-effective-fisheries-governance](https://track.unodc.org/track/en/track/resourcehub/2025/charting_new_waters_-_strengthening_fisheries_governance_through_beneficial_ownership_transparency.html) ; « Charting New Waters: Strengthening Fisheries Governance through Beneficial Ownership Transparency », Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et Open Ownership, février 2025, [https://track.unodc.org/track/en/track/resourcehub/2025/charting\\_new\\_waters\\_-\\_strengthening\\_fisheries\\_governance\\_through\\_beneficial\\_ownership\\_transparency.html](https://track.unodc.org/track/en/track/resourcehub/2025/charting_new_waters_-_strengthening_fisheries_governance_through_beneficial_ownership_transparency.html).

<sup>50</sup> Articles 57, 58 et 59 de la loi de 2025 sur la pêche et l'aquaculture, voir : <https://mofbe.gov.sc/wp-content/uploads/2025/09/Act-3-2025-Fisheries-and-Aquaculture-Act-2025.pdf>.

<sup>51</sup> Margaret Moumou (Point de contact du PGO pour les Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 11 mars 2024 ; Chetty, entretien.

<sup>52</sup> Laurence, entretien.

<sup>53</sup> Moumou, entretien.

<sup>54</sup> George Robert (Médiateur des Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 9 février 2026.

<sup>55</sup> « The National Coalition of Integrity Committee meets today, 12 January 2024 », State House Office, 12 janvier 2024, <https://www.statehouse.gov.sc/news/6054/the-national-coalition-of-integrity-committee-meets-today-12th-january-2024> ; « The Memorandum of Understanding National Integrity Coalition Platform », Commission de l'information, 1<sup>er</sup> avril 2024, <https://www.infocom.sc/wp-content/uploads/2024/04/MOU-National-Integrity-Coalition-Platform.pdf>.

<sup>56</sup> « National Integrity Coalition Meeting Procedures 24 July 2024 », PGO pour les Seychelles, partagé avec le chercheur du MEI, 7 janvier 2026.

<sup>57</sup> Robert, entretien.

<sup>58</sup> « Stakeholder Update Meeting Seychelles OGP Action Plan », PGO pour les Seychelles, partagé avec le chercheur du MEI, 7 janvier 2026.

<sup>59</sup> Laurence, entretien.

<sup>60</sup> Robert, entretien.

<sup>61</sup> Robert, entretien.

<sup>62</sup> Robert, entretien.

<sup>63</sup> Robert, entretien.

<sup>64</sup> Laurence, entretien.

<sup>65</sup> Tessa Henderson (PDG de la Plateforme pour l'engagement de la société civile des Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 15 janvier 2026.

<sup>66</sup> Chetty, entretien.

<sup>67</sup> « Mechanics of the Constitution Workshop », Bureau du Médiateur, 4 septembre 2024, <https://www.facebook.com/humanrightscommissionseychelles/posts/834374262138652>.

<sup>68</sup> « Stakeholder Update Meeting Seychelles OGP Action Plan », PGO pour les Seychelles, partagé avec le chercheur du MEI, 7 janvier 2026.

<sup>69</sup> Laurence, entretien.

<sup>70</sup> Chetty, entretien.

<sup>71</sup> « National Integrity Coalition, March 2024 », PGO pour les Seychelles, partagé avec le chercheur du MEI, 7 janvier 2026.

<sup>72</sup> Robert, entretien.

<sup>73</sup> Robert, entretien.

<sup>74</sup> « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee, 28 February », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; Moumou, entretien.

<sup>75</sup> Mumtaz Hasan (Commissaire principal à l'information), entretien avec le chercheur du MEI, 9 février 2026.

<sup>76</sup> Robert, entretien.

<sup>77</sup> Robert, entretien.

<sup>78</sup> Robert, entretien.

<sup>79</sup> Robert, entretien ; Hasan, entretien.

<sup>80</sup> Nicole Tirant-Gherardi (Commission sur les Droits humains), entretien.

<sup>81</sup> « The Memorandum of Understanding National Integrity Coalition Platform (Revised 2026) » Commission de l'information, <https://www.infocom.sc/wp-content/uploads/MOU-National-Integrity-Coalition-Platform-2026.pdf>.

<sup>82</sup> « The Memorandum of Understanding National Integrity Coalition Platform », Commission de l'information, 1<sup>er</sup> avril 2024, <https://www.infocom.sc/wp-content/uploads/2024/04/MOU-National-Integrity-Coalition-Platform.pdf>.

## Section III. Participation et co-création

**Le gouvernement et la société civile ont durablement fait progresser le PGO de manière collaborative par l'intermédiaire du Comité multipartite national. Plusieurs OSC se sont particulièrement mobilisées pour plaider en faveur du PGO et familiariser le nouveau gouvernement avec le processus du PGO à la suite des élections de 2025.**

### Le PGO aux Seychelles

Le PGO est administré par une collaboration étroite entre le Bureau du Vice-président et un Comité multipartite national (NMSC) officiel<sup>1</sup>. En 2023, le NMSC a élaboré conjointement un cahier des charges qui définit son mode de fonctionnement et sa structure de gouvernance<sup>2</sup>. Le NMSC est composé de neuf membres issus du gouvernement et de cinq membres de la société civile, parmi lesquels la Plateforme pour l'engagement de la société civile des Seychelles (CEPS), Transparency Initiative Seychelles (TI-S), le Bureau de la fonction publique, la Commission de l'information, le département de l'Information, de la Communication et des Technologies, des groupes de jeunes, le ministère des Finances, de la Planification nationale et du Commerce, l'Initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche (FITI) et la Seychelles Islands Foundation<sup>3</sup>.

Le NMSC représente des groupes divers, notamment les jeunes, le secteur de la pêche, le gouvernement et les organisations de la société civile (OSC). Ses membres ont été désignés avant le processus de co-création au regard de leur expertise et de leur expérience préalable du PGO<sup>4</sup>. Avec l'accord du Vice-président, ils ont été invités à rejoindre le comité<sup>5</sup>. Par rapport au premier plan d'action, les consultations ont été plus larges et les OSC ont été davantage associées aux activités du PGO<sup>6</sup>. Aux Seychelles, le PGO ne dispose pas d'un budget autonome, et la responsabilité du financement des engagements incombe au responsable principal de la mise en œuvre<sup>7</sup>. Le Point de contact du PGO a indiqué qu'il était nécessaire de recruter du personnel à temps plein pour assurer le soutien administratif du NMSC.

Pendant la mise en œuvre, le Vice-président à l'époque, Ahmed Afif, a présidé les réunions du NMSC aux côtés d'un coprésident issu de la société civile<sup>8</sup>. À la suite des élections d'octobre 2025, le Vice-président Sebastien Pillay lui a succédé<sup>9</sup>. Au moment de la rédaction, le Point de contact du PGO était resté inchangé malgré sa promotion, en décembre 2025, du poste de Secrétaire du Cabinet à celui de Secrétaire d'État aux affaires du Cabinet et à la fonction publique<sup>10</sup>. Les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales ont accueilli favorablement cette évolution, en mettant en avant sa capacité à maintenir et à renforcer la place du PGO au sein de la nouvelle administration. Elles y ont vu une occasion pour le Point de contact de continuer à plaider en faveur du PGO auprès des plus hautes autorités politiques<sup>11</sup>.

Le NMSC a utilisé ses pages sur les réseaux sociaux et les moyens de diffusion locale pour communiquer avec le public et le sensibiliser au PGO<sup>12</sup>. Cela a permis de renforcer la transparence et de diffuser plus largement les informations tout au long du processus de co-création et de mise en œuvre.

### Co-création du plan d'action

La co-création, la rédaction et l'adoption du plan d'action se sont déroulées sur une courte période, d'octobre à décembre 2023. Ce calendrier limité n'a pas nui au caractère inclusif de la co-création. La collaboration entre les parties prenantes gouvernementales et non

gouvernementales a été facilitée par des réunions publiques, comme celle sur la formation et la sensibilisation au PGO, organisée en octobre 2023 afin de mieux faire connaître le PGO et de familiariser les nouveaux membres avec le processus de co-création du plan d'action<sup>13</sup>. Les domaines thématiques du plan d'action reflètent les priorités nationales recensées dans la Stratégie nationale de développement (SND), qui a été élaborée à l'issue de larges consultations publiques<sup>14</sup>. Bien que la SND ait servi de point de référence, c'est le NMSC qui a sélectionné les domaines thématiques à partir desquels les participants ont ensuite élaboré les engagements<sup>15</sup>.

L'élaboration des engagements a associé diverses parties prenantes issues de la société civile, des institutions étatiques indépendantes, des départements gouvernementaux et du secteur privé. Le NMSC a ouvert des perspectives de participation publique en invitant, par courrier électronique, par voie de presse et par diffusion audiovisuelle, les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales intéressées par le processus de co-création<sup>16</sup>. Lors des réunions de co-création, les participants ont été répartis en groupes de travail en fonction de leur engagement prioritaire. Ils ont élaboré conjointement la structure et les objectifs de leurs domaines thématiques respectifs<sup>17</sup>. Ces contributions ont été regroupées dans des versions de travail, puis présentées au NMSC et au Cabinet pour approbation. Le gouvernement a répondu aux versions de travail par des communiqués de presse expliquant les résultats obtenus et les raisons de ses décisions<sup>18</sup>. Si la qualité globale du processus de co-création reste conforme aux normes du PGO, le calendrier limité a restreint la capacité des parties prenantes à évaluer pleinement la faisabilité de certaines réformes. Par exemple, les Engagements 3 et 5 ont été principalement affectés par des contraintes de ressources, ce qui a limité leur mise en œuvre<sup>19</sup>.

### **Participation lors de la mise en œuvre**

Le plan d'action a été mis en œuvre dans le cadre d'un effort collaboratif associant des ministères, des institutions étatiques indépendantes, des OSC et le secteur privé. Si les engagements du plan d'action ont été délégués à des départements gouvernementaux, le NMSC et les OSC ont également joué un rôle influent dans leur mise en œuvre. Par exemple, les responsables des engagements devaient présenter leurs progrès au NMSC lors de ses réunions trimestrielles et publier des rapports annuels<sup>20</sup>. Cela a permis aux membres du NMSC de suivre régulièrement les progrès effectués, de formuler des commentaires et de contribuer aux domaines thématiques. Le Point de Contact a également souligné l'inclusion du NMSC dans le processus décisionnel, en indiquant que le NMSC avait convenu avec le Cabinet de retirer les Engagements 3 et 4 de l'agenda du PGO<sup>21</sup>.

Le rôle des OSC a été renforcé encore plus pendant la mise en œuvre. Le NMSC a invité d'autres membres gouvernementaux et non gouvernementaux extérieurs au PGO à participer aux réunions d'information des parties prenantes, les contributions étant consignées dans les procès-verbaux<sup>22</sup>. Les OSC ont également contribué à assurer la continuité à la suite du changement de gouvernement d'octobre 2025 ; la présidente de TIS et l'ancien PDG du CEPS ont sensibilisé les nouveaux membres du Cabinet, du gouvernement et le président du PGO avec la méthodologie du PGO et leur ont permis de se familiariser avec elle<sup>23</sup>. Malgré la participation renforcée des parties prenantes non gouvernementales pendant la mise en œuvre, l'exigence minimale prévue par les Normes de participation et de co-création du PGO, en vertu de laquelle le NMSC doit se réunir au moins tous les six mois pendant la mise en œuvre, n'a pas été respectée.

Par rapport au premier plan d'action, les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales consultées au cours de l'examen ont noté une amélioration importante de la

mobilisation et des consultations. Elles ont également salué les programmes de sensibilisation au PGO menés à l'échelle nationale, qui ont été étendus aux petites îles souvent laissées en marge des consultations<sup>24</sup>.

## Tableau 2. Conformité aux exigences minimales

Le MEI se base sur les Normes de participation et de co-création du PGO pour évaluer les pratiques participatives des pays tout au long du cycle du plan d'action<sup>25</sup>. Les pays sont appelés à appliquer pleinement les normes et à respecter les exigences minimales de chacune<sup>26</sup>. Le Sous-comité des critères et normes du PGO détermine si un pays a ou non respecté le processus du PGO<sup>27</sup>.

Exigence minimale	Co-création	Mise en œuvre
<b>1.1 Espace de dialogue :</b> Le Comité multipartite national (NMSC) a élaboré, en 2023, un cahier des charges qui régit la participation, la gouvernance et la composition de ses membres <sup>28</sup> . Ces informations ont été publiées sur les pages du PGO sur les réseaux sociaux. D'après le cahier des charges, les membres devaient se réunir tous les trimestres. Pendant la mise en œuvre, le NMSC s'est réuni en janvier, février, mars, avril, mai, juin, octobre et décembre 2024, puis en février 2025 <sup>29</sup> . Lors de ces réunions, ses membres ont discuté des stratégies de mise en œuvre, et les responsables des engagements ont présenté leurs progrès au NMSC <sup>30</sup> . Etant donné que 10 mois se sont écoulés entre la dernière réunion du NMSC, en février 2025, et la fin du plan d'action en décembre 2025, l'exigence minimale n'a pas été respectée.	Oui	Non
<b>2.1 Site Web du PGO :</b> Les informations relatives au processus du PGO sont partagées sur des pages Facebook, Instagram et X dédiées, qui font office de site Web du PGO. Le NMSC héberge également un Google Drive contenant des points d'avancement sur la co-création et la mise en œuvre du PGO, dont les dernières mises à jour datent d'avril 2025 <sup>31</sup> . Toutes ces plateformes contenaient le dernier plan d'action pendant la période de mise en œuvre.	Oui	Oui
<b>2.2 Référentiel :</b> Les Seychelles utilisent Google Drive et les plateformes de réseaux sociaux comme référentiels. Ces plateformes ont été mises à jour au moins deux fois par an pendant la mise en œuvre, avec des informations sur la co-création, les possibilités de participation et la mise en œuvre.	Oui	Oui
<b>3.1 Préavis :</b> voir l'Examen du plan d'action <sup>32</sup> .	Oui	Sans objet
<b>3.2 Sensibilisation :</b> voir l'Examen du plan d'action <sup>33</sup> .	Oui	Sans objet
<b>3.3 Mécanisme de rétroaction :</b> voir l'Examen du plan d'action <sup>34</sup> .	Oui	Sans objet
<b>4.1 Réponse raisonnée :</b> voir l'Examen du plan d'action <sup>35</sup> .	Oui	Sans objet
<b>5.1 Mise en œuvre ouverte :</b> Le NMSC s'est réuni pendant la mise en œuvre en janvier, février, mars, avril, mai, juin, octobre et décembre 2024, ainsi qu'en février 2025 <sup>36</sup> . Selon le Point de contact et la coprésidence du NMSC, les résultats de la mise en œuvre ont été présentés au NMSC lors de ses réunions, et toutes les parties prenantes ont eu la possibilité de formuler des	Sans objet	Non

<p>commentaires<sup>37</sup>. L'exigence minimale prévoit que le Forum multi-intervenants doit tenir au moins deux réunions par an pour discuter de la mise en œuvre du plan d'action et recueillir les commentaires des OSC<sup>38</sup>. Si le NMSC s'est réuni huit fois pendant la première année de mise en œuvre (de décembre 2023 à décembre 2024), il ne s'est réuni qu'une seule fois pendant la deuxième année de mise en œuvre (de décembre 2024 à décembre 2025). Par conséquent, l'exigence minimale est évaluée comme n'ayant pas été respectée.</p>		
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

<sup>1</sup> « Open Government Partnership Initiative », Seychelles Nation, 5 octobre 2023, <https://www.nation.sc/articles/19612/open-government-partnership-initiative>.

<sup>2</sup> PGO pour les Seychelles, « Terms of Reference (TOR) for the Seychelles OGP Multi-Stakeholder Committee for Seychelles' National Action Plan (NAP) 2023–2025 », Instagram, 5 octobre 2023, [https://www.instagram.com/p/CyA-RBCMMRf/?igsh=M2I5NHBPdW5udmRI&img\\_index=1](https://www.instagram.com/p/CyA-RBCMMRf/?igsh=M2I5NHBPdW5udmRI&img_index=1).

<sup>3</sup> PGO pour les Seychelles, « Terms of Reference (TOR) for the Seychelles OGP Multi-Stakeholder Committee for Seychelles' National Action Plan (NAP) 2023–2025 », Instagram.

<sup>4</sup> « Nomination Letter », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026.

<sup>5</sup> Chrystold Chetty (Transparency Initiative Seychelles et co-présidente du comité de pilotage du PGO pour les Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 15 mars 2024.

<sup>6</sup> Alvin Laurence (Ancien PDG de la Plateforme pour l'engagement de la société civile des Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 5 février 2026 ; Margaret Moumou (Point de Contact du PGO pour les Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 24 novembre 2025.

<sup>7</sup> « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee, 26 January », document partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; Moumou, entretien ; Philippe Michaud (Consultant au ministère des Pêches, de l'Agriculture et de l'Économie bleue), entretien avec le chercheur du MEI, 3 décembre 2025.

<sup>8</sup> « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026.

<sup>9</sup> « Mr. Alix Sebastien Pillay Sworn in as Vice President of the Republic of Seychelles », State House Office, 28 octobre 2025, <https://www.statehouse.gov.sc/news/6608/mr-alix-sebastien-pillay-sworn-in-as-vice-president-of-the-republic-of-seychelles>.

<sup>10</sup> « Appointment of the Cabinet Secretary and Deputy Cabinet Secretary », State House Office, 22 janvier 2025, <https://www.statehouse.gov.sc/news/6341/appointment-of-the-cabinet-secretary-and-deputy-cabinet-secretary> ; « President Announces High-Level Appointments to Strengthen Government Delivery », State House Office, 1<sup>er</sup> décembre 2025, <https://statehouse.gov.sc/news/6652/president-announces-high-level-appointments-to-strengthen-government-delivery>.

<sup>11</sup> Laurence, entretien ; George Robert (Médiateur des Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 9 février 2026.

<sup>12</sup> Voir le compte X du PGO Seychelles à l'adresse suivante : <https://twitter.com/ogpsew> ; le compte Instagram du PGO Seychelles à l'adresse suivante : [https://www.instagram.com/ogp\\_seychelles?igsh=aDhsMTVoZGNlbnAw](https://www.instagram.com/ogp_seychelles?igsh=aDhsMTVoZGNlbnAw) ; le compte Facebook du PGO Seychelles à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/people/OgpSeychelles/pfbid02vhmatKiRWCCzSTBKDcZ6pkyMpJyVFW9DnuL57TYHdLfNgzD9nq16qZvczBZGA7S/?mibextid=LQQJ4d> ; Communiqués de presse partagés avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026.

<sup>13</sup> « Seychelles Co-Creation Workshop », PGO pour les Seychelles, partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026.

<sup>14</sup> « Seychelles National Development Strategy 2019–2023 », ministère des Finances, de la Planification nationale et du Commerce, page consultée le 5 décembre 2025, <https://www.finance.gov.sc/wp-content/uploads/2025/09/National-Development-Strategy-2019-2023.pdf>.

<sup>15</sup> Chetty, entretien ; « Seychelles Co-Creation Workshop », partagé avec le chercheur du MEI.

<sup>16</sup> Moumou, entretien.

<sup>17</sup> « Day 1 Co-creation folder », PGO pour les Seychelles, partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026.

<sup>18</sup> « Second National OGP National Action Plan 20 December 2023 », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026.

<sup>19</sup> « Open Government Partnership Seychelles Self-Assessment Report December 2024 », PGO pour les Seychelles, partagé avec le chercheur du MEI, 7 janvier 2026.

<sup>20</sup> « National Integrity Coalition 2024 Year-End Report », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026.

<sup>21</sup> Moumou, entretien.

<sup>22</sup> « Minutes from the Stakeholder Update Meeting - Open Government Partnership Action Plan », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; « Invitations for the Stakeholder Update Meeting - Open Government Partnership Action Plan », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee, 22 March

2024 », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee, 31 May 2024 », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026.

<sup>23</sup> Laurence, entretien ; Chetty, entretien.

<sup>24</sup> Laurence, entretien ; Chetty, entretien.

<sup>25</sup> « Normes de participation et de co-création du PGO », Partenariat pour un Gouvernement ouvert (PGO) 2021, <https://www.opengovpartnership.org/fr/ogp-participation-co-creation-standards>.

<sup>26</sup> « Document d'orientation sur l'évaluation des exigences minimales », Partenariat pour un gouvernement ouvert, 31 mai 2022, [https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2022/05/IRM-Guidelines-for-Assessment-of-Minimum-Requirements\\_20220531\\_FR.pdf](https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2022/05/IRM-Guidelines-for-Assessment-of-Minimum-Requirements_20220531_FR.pdf).

<sup>27</sup> Le 1<sup>er</sup> août 2025, le Sous-comité des critères et normes du PGO a adopté une résolution sur la suspension temporaire de l'application des exigences minimales assorties de délais en matière de participation et de co-création, pour tous les membres mettant actuellement en œuvre des plans soumis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Voir : <https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2025/08/Resolution-of-CS-on-the-Temporary-Suspension-of-the-Enforcement-of-Time-Bound-Minimum-Requirements-2.pdf> ; pour plus d'informations sur la politique du PGO en matière d'examen de procédure, voir : <https://www.opengovpartnership.org/procedural-review/#IC>.

<sup>28</sup> PGO pour les Seychelles, « Terms of Reference (TOR) for the Seychelles OGP Multi-Stakeholder Committee for Seychelles' National Action Plan (NAP) 2023–2025 », X, 5 octobre 2023, <https://twitter.com/OGPSey/status/1709892160810524930/photo/2>.

<sup>29</sup> « Multi-Stakeholder Committee », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee, 26 January », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee, 22 March 2024 », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee, April 2024 », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee, 31 May 2024 », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee, 28 June 2024 », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee, 18 October 2024 », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; « Stakeholder Update Meeting Seychelles OGP Action Plan, 29 December 2024 », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee, 28 February », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026.

<sup>30</sup> Chetty, entretien ; Moumou, entretien.

<sup>31</sup> Le Secrétariat du PGO pour les Seychelles a partagé un ensemble de documents avec le chercheur du MEI, voir : <https://drive.google.com/drive/folders/16vpfzeiWXWbMMLsrzeNF2bwcm5oNxDJ>.

<sup>32</sup> « Examen du plan d'action du MEI : Seychelles 2023–2025 », Partenariat pour un gouvernement ouvert, 24 septembre 2024, [https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2024/09/Seychelles\\_Action-Plan-Review\\_2023-2025\\_FR.pdf](https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2024/09/Seychelles_Action-Plan-Review_2023-2025_FR.pdf).

<sup>33</sup> « Examen du plan d'action du MEI : Seychelles 2023–2025 », Partenariat pour un Gouvernement ouvert.

<sup>34</sup> « Examen du plan d'action du MEI : Seychelles 2023–2025 », Partenariat pour un Gouvernement ouvert.

<sup>35</sup> « Examen du plan d'action du MEI : Seychelles 2023–2025 », Partenariat pour un Gouvernement ouvert.

<sup>36</sup> « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee- 26 January », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee- 22 March 2024 », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee- April 2024 », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee- 31 My 2024 », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee- 28 June 2024 », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee- 18 October 2024 », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; « Stakeholder Update Meeting Seychelles OGP Action Plan- 29 December 2024 », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026 ; « Open Government Partnership National Multi-Stakeholder Committee-28 February », partagé avec le chercheur du MEI, 9 janvier 2026.

<sup>37</sup> Moumou, entretien ; Chetty, entretien.

<sup>38</sup> « Document d'orientation sur l'évaluation des exigences minimales », Partenariat pour un gouvernement ouvert.

## Section IV. Méthodologie

Ce rapport soutient la redevabilité et l'apprentissage des pays à travers l'évaluation du niveau d'achèvement et les premiers résultats du plan d'action. Le rapport comprend une analyse approfondie des engagements ou des groupes qui ont obtenu les premiers résultats les plus positifs dans le plan d'action. Il évalue également les pratiques du pays en matière de participation et de co-création tout au long du cycle du plan d'action<sup>1</sup>.

Les produits du MEI fournis pendant le cycle du plan d'action national incluent :

- **Recommandations pour la co-création** : document concis qui met en avant les enseignements tirés des précédents rapports du MEI pour appuyer le processus du PGO, la conception du plan d'action et l'apprentissage global d'un pays.
- **Examen du plan d'action** : examen technique des caractéristiques du plan d'action, ainsi que des points forts et des défis identifiés par le MEI, afin de renforcer le processus de mise en œuvre.
- **Examen de mi-parcours** : examen des plans d'action de quatre ans après actualisation à mi-parcours. Cet examen évalue les nouveaux engagements et les engagements qui ont été considérablement modifiés dans le plan d'action actualisé, ainsi que la conformité aux critères du PGO. Il comprend en outre une présentation informelle des progrès accomplis au niveau de la mise en œuvre.
- **Rapport sur les résultats** : évaluation globale de la mise en œuvre qui se concentre sur les résultats en matière de politique et sur la manière dont les changements se produisent. Le rapport vérifie également la conformité aux règles du PGO et éclaire la redevabilité et l'apprentissage à plus long terme.

Le MEI évalue chaque engagement sur la base de deux indicateurs dans le Rapport sur les résultats :

### Achèvement

Le MEI évalue le niveau d'achèvement de chaque engagement du plan d'action, y compris les engagements regroupés dans l'examen du plan d'action<sup>2</sup>. Le niveau d'achèvement de tous les engagements est évalué selon les catégories suivantes :

- Aucune preuve disponible
- Pas commencé
- Limité
- Substantiel
- Achevé

### Premiers résultats

Le MEI évalue le niveau de ces premiers résultats en se basant sur la mise en œuvre de chaque engagement ou de chaque groupe. Pour cela, le MEI tient compte de l'objectif des engagements, du contexte national, du domaine politique et des preuves de changement. L'indicateur des premiers résultats se base sur l'ampleur des changements qui se sont produits et sur les preuves indiquant que le changement devrait être pérenne. L'indicateur des premiers résultats établit trois niveaux de résultats :

- **Aucun résultat notable** : Au vu des preuves recueillies (par le biais de recherches documentaires, d'entretiens, etc.), la mise en œuvre de l'engagement en faveur d'un gouvernement ouvert n'a donné que peu ou pas de résultats positifs. Après avoir évalué

les activités poursuivies au cours de la période de mise en œuvre et leurs résultats (le cas échéant), le MEI n'a pas constaté de changements significatifs en termes :

- d'amélioration des pratiques, des politiques ou des institutions régissant un domaine politique ou au sein du secteur public,
  - d'amélioration de l'environnement propice à l'instauration de la confiance entre les citoyens et l'État.
- **Résultats modérés** : D'après les preuves recueillies (par le biais de recherches documentaires, d'entretiens, etc.), la mise en œuvre de l'engagement en faveur d'un gouvernement ouvert a donné des résultats positifs. Après avoir évalué les activités menées au cours de la période de mise en œuvre et leurs résultats, le MEI a constaté des changements significatifs en termes :
    - d'amélioration des pratiques, des politiques ou des institutions qui régissent un domaine politique, ou au sein du secteur public, ou
    - d'amélioration de l'environnement propice à l'instauration de la confiance entre les citoyens et l'État.
  - **Résultats significatifs** : D'après les preuves recueillies (par le biais de recherches documentaires, d'entretiens, etc.), la mise en œuvre de l'engagement en faveur d'un gouvernement ouvert a donné des résultats positifs significatifs. Après avoir évalué les activités menées au cours de la période de mise en œuvre et leurs résultats, le MEI a constaté des changements significatifs en termes :
    - d'amélioration des pratiques, des politiques ou des institutions qui régissent un domaine politique, ou au sein du secteur public, ou
    - d'amélioration de l'environnement propice à l'instauration de la confiance entre les citoyens et l'État.

Les résultats positifs significatifs montrent que l'on s'attend à des changements (tels que définis ci-dessus) durables dans le temps.

Ce rapport a été préparé par le MEI en collaboration avec Blessmore Nhkiti, et il a été revu par Elijah Ambasa, expert externe du MEI. La méthodologie du MEI, la qualité des produits du MEI et le processus d'examen sont supervisés par le Panel d'experts internationaux (PEI) du MEI<sup>3</sup>. Ce rapport a été préparé conformément au Manuel des procédures du MEI<sup>4</sup> et les orientations en matière d'intelligence artificielle. Pour obtenir plus d'informations, reportez-vous à la page Web du MEI<sup>5</sup> ou au glossaire des termes du MEI et du PGO,<sup>6</sup> ou contactez le MEI à l'adresse [irm@opengovpartnership.org](mailto:irm@opengovpartnership.org).

---

<sup>1</sup> Pour obtenir une définition des termes employés par le PGO, comme « co-création » ou « engagements prometteurs », voir le « Glossaire du PGO », <https://www.opengovpartnership.org/fr/glossary/>.

<sup>2</sup> Le MEI regroupe les engagements qui ont un objectif politique commun au cours du processus d'examen du plan d'action. Dans ces cas-là, le MEI évalue le « Potentiel de résultats » et les « Premiers résultats » au niveau du groupe. Le niveau d'achèvement est évalué au niveau de l'engagement. Pour plus d'informations sur la manière dont le MEI regroupe les engagements, voir la section IV sur la méthodologie de l'examen du plan d'action.

<sup>3</sup> « Panel d'experts internationaux », Partenariat pour un gouvernement ouvert, Mécanisme d'évaluation indépendant, <https://www.opengovpartnership.org/fr/about/who-we-are/international-experts-panel/>.

<sup>4</sup> Manuel des procédures du MEI. <https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2025/06/IRM-Procedures-Manual-2025-FR.pdf>

<sup>5</sup> « Aperçu du MEI » Partenariat pour un gouvernement ouvert, <https://www.opengovpartnership.org/fr/irm-guidance-overview/>.

<sup>6</sup> « Glossaire du PGO », Partenariat pour un gouvernement ouvert, <https://www.opengovpartnership.org/fr/glossary/>.

## Annexe I : Données par engagement<sup>1</sup>

<b>Engagement 1 : Poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vérifiable</b> : Oui</li> <li>• <b>A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ?</b> Oui</li> <li>• <b>Potentiel de résultats</b> : Substantiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Achèvement</b> : Substantiel</li> <li>• <b>Premiers résultats</b> : Résultats significatifs</li> </ul>
Cet engagement est évalué dans la section II ci-dessus.	
<b>Engagement 2 : Intégrité, bonne gouvernance et droits humains</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vérifiable</b> : Oui</li> <li>• <b>A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ?</b> Oui</li> <li>• <b>Potentiel de résultats</b> : Substantiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Achèvement</b> : Achevé</li> <li>• <b>Premiers résultats</b> : Résultats modérés</li> </ul>
Cet engagement est évalué dans la section II ci-dessus.	
<b>Engagement 3 : Transformation numérique et création de liens entre les personnes</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vérifiable</b> : Oui</li> <li>• <b>A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ?</b> Non</li> <li>• <b>Potentiel de résultats</b> : Pas clair</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Achèvement</b> : Limité</li> <li>• <b>Premiers résultats</b> : Aucun résultat notable</li> </ul>
<p>L'engagement visait à faire progresser la numérisation par le renforcement des capacités et par des réformes internes au sein du gouvernement et du secteur de l'éducation. Au titre du Jalon 1, le Comité de pilotage de l'économie numérique a créé un groupe technique composé de représentants du gouvernement et du secteur privé pour superviser la mise en œuvre de l'engagement. Il a également créé cinq bourses d'études dans le domaine des TIC<sup>2</sup>. Il n'est pas certain que les Jalons 2 à 5 aient été mis en œuvre. Pendant la mise en œuvre, cet engagement a été retiré de l'agenda du PGO, le MEI ayant évalué l'engagement comme moins ambitieux et en raison du manque de ressources<sup>3</sup>. La mise en œuvre s'est poursuivie en dehors du cadre du PGO, sous la conduite du ministère et du département de la Planification nationale<sup>4</sup>. Une partie prenante de la société civile a indiqué que cette décision avait été largement impulsée par le Cabinet, même si la société civile a porté un grand intérêt à la réforme<sup>5</sup>. Comme l'engagement a enregistré des progrès limités et que sa pertinence pour le gouvernement ouvert n'était pas claire, il est évalué comme n'ayant produit aucun résultat notable.</p>	
<b>Engagement 4 : Politique de bien-être et d'autonomisation des employés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vérifiable</b> : Oui</li> <li>• <b>A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ?</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Achèvement</b> : Limité</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>ouvert ?</b> Non</li> <li>● <b>Potentiel de résultats :</b> Pas clair</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Premiers résultats :</b> Aucun résultat notable</li> </ul>
<p>L’engagement visait à améliorer le bien-être des fonctionnaires par l’élaboration, l’adoption et la mise en œuvre d’une politique de bien-être et d’autonomisation des employés. Si cet engagement mettait en avant d’importantes réformes internes de la fonction publique, ces initiatives n’étaient pas directement liées aux principes de gouvernance ouverte de transparence, de participation civique et de redevabilité publique. Pendant la mise en œuvre, l’Engagement 4 a été repris par la Coalition pour l’intégrité nationale (NIC) en tant que jalon de l’Engagement 2<sup>6</sup>. En mars 2024, la NIC avait défini l’examen du système de la fonction publique comme domaine prioritaire<sup>7</sup>. Le Bureau du Médiateur a repris l’examen du système de la fonction publique et du bien-être des employés. Il travaille actuellement à un rapport détaillant les conclusions et recommandations et qui portera principalement sur l’évaluation de l’article 35 relatif au droit au travail et de l’article 24 relatif au droit de participation au gouvernement<sup>8</sup>. L’engagement n’ayant atteint qu’un niveau d’achèvement limité, il est évalué comme n’ayant produit aucun résultat notable.</p>	
<p><b>Engagement 5 : Tenir la consommation d’alcool sous contrôle pour une nation saine et productive</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Vérifiable :</b> Oui</li> <li>● <b>A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ?</b> Non</li> <li>● <b>Potentiel de résultats :</b> Pas clair</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Achèvement :</b> Limité</li> <li>● <b>Premiers résultats :</b> Aucun résultat notable</li> </ul>
<p>L’engagement visait à élaborer une étude approfondie sur la consommation d’alcool aux Seychelles afin d’appuyer des stratégies fondées sur des preuves pour en réduire les effets négatifs. Au titre du Jalon 1, le département du Commerce a défini les termes de référence et l’appel à manifestation d’intérêt pour le recrutement d’un consultant<sup>9</sup>. Le Point de contact a indiqué que la mise en œuvre avait été interrompue en raison d’un changement de propriétaire intervenu en 2025 chez le principal sponsor de l’enquête, Seychelles Breweries<sup>10</sup>. Seychelles Breweries a connu trois changements majeurs en 2025, ce qui a entraîné une pause dans la mise en œuvre dans l’attente de la décision du NSC de continuer ou non à financer l’enquête. L’engagement n’ayant atteint qu’un niveau d’achèvement limité, il est évalué comme n’ayant produit aucun résultat notable.</p>	

<sup>1</sup> Notes de la rédaction :

1. Pour les engagements regroupés, l’évaluation du potentiel de résultats et des premiers résultats est effectuée à l’échelle du groupe, plutôt qu’à l’échelle des engagements individuels.
2. Les titres courts des engagements ont parfois été modifiés par souci de concision. Pour obtenir le texte complet de ces engagements, veuillez consulter le plan d’action des Seychelles : [https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2024/02/Seychelles\\_Action-Plan\\_2023-2025\\_December.pdf](https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2024/02/Seychelles_Action-Plan_2023-2025_December.pdf).
3. Pour plus d’informations sur l’évaluation de la conception des engagements, voir l’Examen du plan d’action des Seychelles : [https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2024/09/Seychelles\\_Action-Plan-Review\\_2023-2025\\_FR.pdf](https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2024/09/Seychelles_Action-Plan-Review_2023-2025_FR.pdf).

<sup>2</sup> « Open Government Partnership Seychelles Self-Assessment Report December 2024 », PGO pour les Seychelles, partagé avec le chercheur du MEI, 7 janvier 2026 ; PGO pour les Seychelles, « Government of Seychelles: 5 fully funded digital technology scholarships », Instagram, 19 août 2024, <https://www.instagram.com/p/C-4YH8XuuJO/?igsh=dGo3MmjycnA2d3Vq>.

<sup>3</sup> « Open Government Partnership Seychelles Self-Assessment Report December 2024 », PGO pour les Seychelles ; Margaret Moumou (Point de Contact du PGO pour les Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 24 novembre 2025.

<sup>4</sup> Moumou, entretien.

<sup>5</sup> Alvin Laurence (Ancien PDG de la Plateforme pour l'engagement de la société civile des Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 5 février 2026.

<sup>6</sup> Moumou, entretien ; « National Integrity Coalition, March 2024 », PGO pour les Seychelles, partagé avec le chercheur du MEI, 7 janvier 2026.

<sup>7</sup> « National Integrity Coalition, March 2024 », PGO pour les Seychelles.

<sup>8</sup> George Robert (Médiateur des Seychelles), entretien avec le chercheur du MEI, 9 février 2026.

<sup>9</sup> « Independent Alcohol Study Minutes First Meeting », PGO pour les Seychelles, partagé avec le chercheur du MEI, 7 janvier 2026 ; PGO pour les Seychelles, « Expression of Interest: Procurement of Consultancy Services for an Independent Study », Instagram, 11 décembre 2024, <https://www.instagram.com/p/DDbrXLDR-3d/?igsh=bW5tZnc0aW13NHBj>.

<sup>10</sup> Moumou, entretien.